

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13 et 14 avril 2015**

**2015 V. 149** Vœu relatif au programme immobilier de la rue Dénoyez.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que le projet d'aménagement de la rue Dénoyez, qui prévoit un équipement petite enfance et des logements, s'inscrit pleinement dans les priorités de la Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement et de la Ville de Paris depuis plusieurs années ;

Considérant que ce projet d'aménagement, relevant de l'intérêt public, a fait l'objet d'une concertation en transparence avec les habitants du quartier ainsi que d'un vote en Conseil de Paris en décembre 2013 ;

Considérant les contraintes foncières dans le secteur du bas-Belleville qui font que cette adresse était la seule qui permettait de créer une crèche dont le besoin dans le secteur est particulièrement important ;

Considérant que la Ville de Paris a, conformément à ses engagements en la matière, proposé à quatre associations d'occuper de manière temporaire et intercalaire des locaux en attendant le lancement de l'opération d'aménagement ;

Considérant que le caractère provisoire de cette installation, justifiant par ailleurs un niveau de loyer très bas, n'a jamais été remis en cause par les associations occupant les locaux ;

Considérant le travail engagé depuis l'été 2014 par la Direction des affaires culturelles en lien étroit avec la Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement pour identifier des solutions de relogement pour chacune des quatre associations, qui ont toutes reçues depuis septembre au moins deux propositions ;

Considérant que l'engagement de la Ville de Paris de faire des propositions aux quatre associations a bien été respecté, et que par ailleurs, aucun autre espace dans le domaine intercalaire n'est disponible actuellement pour répondre au besoin des deux associations de la rue Dénoyez sans solution de relogement aujourd'hui ;

Considérant que la réalisation nécessaire d'une crèche et de logements ne signifie pas la disparition de l'art urbain dans cette rue, puisque le mur autogéré à l'entrée de la rue Dénoyez n'est pas concerné par ce projet d'aménagement et sera donc conservé, et qu'en outre, la Ville de Paris a demandé au bailleur de mener un travail avec des artistes afin de conserver à la rue Dénoyez son caractère spécifique et sa renommée ;

Considérant que le 20e arrondissement reste un quartier accueillant de nombreux collectifs d'artistes et espaces alternatifs de création (Curry Vavart, L'ogresse, Frichez Nous la Paix qui demeure rue Dénoyez, la Villa Belleville) ;

Considérant le vœu déposé par Mme Danielle Simonnet ;

Sur proposition de M. Bruno Julliard, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- que la Ville de Paris continue de rechercher, via le dispositif Calass et/ou dans le patrimoine intercalaire de la Ville, des locaux adaptés à leur activité, en priorité dans le quartier du bas-Belleville, pour les associations obligées de quitter la rue Dénoyez .

- que la Ville de Paris poursuive et amplifie son soutien à toutes les formes d'expression artistiques pour favoriser la réémergence et/ou la pérennisation d'espaces urbains dédiée à la scène alternative artistique et culturelle.